

Syndicalisation : dans l'agricole aussi !

C'est la 5^{ème} année que nous visitons les établissements agricoles de la Haute-Savoie, la Drôme et l'Ardèche, une façon de rencontrer les adhérent.e.s et les responsables Spelc, de répondre aux questions que se posent les personnels de droit public et privé.

Ainsi les préoccupations relevées concernent la retraite, l'organisation de la Délégation Unique du Personnel (DUP) et ses nouvelles modalités de fonctionnement suite à l'ordonnance du 23 septembre 2017, les Heures Supplémentaires Annuelles (HSA) et Heures Supplémentaires Effectives (HSE).

L'un des sujets de préoccupation est actuellement la mise en œuvre du Parcours Professionnel des Carrières et des Rémunérations (PPCR) acté depuis le 1^{er} septembre dans l'agricole.

Si les conditions sont connues, encore que mal de la part de beaucoup, les interrogations demeurent fortes sur le reclassement à intervenir et donc la crainte des personnels de ne pas être « bien » reclassés ; de plus les difficultés de clarification de l'administration, qui ne répond pas toujours en temps voulu au demandeur, ajoutent aux angoisses.

Pour ce qui concerne le personnel de droit privé, le décompte des heures prévues au Programme Indicatif de Modulation (PIM) et celles réellement effectuées provoque des incompréhensions.

Quant à l'évolution des carrières elles-mêmes ; l'entretien de carrière reste une source d'inquiétude de même que le passage à la hors-classe.

Pour la classe exceptionnelle, tant que les critères d'attribution ne sont pas nettement envisagés, elle reste bien lointaine.

Les établissements visités sont ceux des années passées auxquels nous avons ajouté le lycée de Tournon ; l'accueil des chefs d'établissements ou de leurs collaborateurs, les échanges sont toujours cordiaux et constructifs.

Une pièce est toujours mise à notre disposition et un accès facilité à la salle des professeur.e.s.

Pour nous cependant, compte tenu des distances à parcourir, il n'est pas toujours facile de choisir le bon créneau horaire pour ces moments d'échange.

Nous sommes annoncés préalablement par affichage ou courriel et les questions avant ou après la visite complètent bien celles posées sur place.

Nous avons également évoqué avec les chefs d'établissements l'évolution de l'enseignement agricole ; ils sont très attentifs aux discussions du Protocole du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) conjointement avec les Maisons Familiales Rurales (MFR) et l'Union Nationale Rurale d'Éducation et Promotion (UNREP) avec le ministère de l'agriculture, soucieux des pertes possibles à venir ainsi que des futures ordonnances sur la formation professionnelle.

Ces visites de syndicalisation permettent d'installer un climat de confiance entre les adhérent.e.s et les responsables, satisfait.e.s de recevoir la visite de personnes extérieures, ce qui donne une toute autre qualité que celle d'un courriel !

J. Cacciali, M. Lizère